

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAA-LUBE-BOAST DU 23 JUIN 2026

Le vingt-trois juin deux mille vingt-six, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaa-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée et publiée sur le site internet le 16 juin 2026 et transmise par voie électronique le 16 juin 2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pascal BOURGUINAT, Joël OFFICIALDÉGUY, Marine BELLOCQ, Michel CAMBAYOU, Michel DAVID, Aline FABRE, Kathleen LOPEZ, Ludovic OLIVA, Sonia PETIT, Béatrice POUTOU, Julien THURET

Excusé(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire de Séance : Aline FABRE

Délibération 2026-36 : Désignation d'un délégué titulaire – SIVOS Récré A5

Monsieur le Maire informe que suite à la démission d'une élue de ses fonctions de conseillère municipale, il convient de procéder à la désignation d'une déléguée titulaire pour siéger au Comité Syndical du SIVOS Récré A5.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à la désignation d'un délégué titulaire pour siéger au Comité Syndical du SIVOS Récré A5.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret, sauf décision prise à l'unanimité, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Une seule candidature a été déposée le poste à pourvoir :

- Délégué titulaire : candidature de Béatrice POUTOU

Le Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

En application de ces dispositions, est nommée déléguée titulaire MME Béatrice POUTOU, pour représenter la Commune au Comité Syndical du SIVOS Récré A5.

Le Conseil Municipal prend acte de cette nomination.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaa-Lube-Boast, le 29 juin 2026

Le Maire,
Pascal BOURGUINAT

